



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

villa Cavrois

Question écrite n° 18749

Texte de la question

M. Léonce Deprez partageant les perspectives de son action ministérielle relative à la défense du patrimoine appelle l'attention de M. le ministre de la culture et de la communication comme il l'avait fait auprès de ses prédécesseurs, sur l'intérêt et l'importance de la villa Cavrois (ville de Croix, Nord). Cette villa avait déjà bénéficié d'une intervention de l'Etat en 2001, mais elle semble aujourd'hui, de nouveau, placée dans l'incertitude même si son ministère a précisé récemment qu'il « restera très attaché à ce que cet établissement patrimonial exceptionnel du xxe siècle soit restauré et trouve de nouvelles fonctions adaptées ». Il lui demande de lui préciser les perspectives concrètes de son action ministérielle à cet égard.

Texte de la réponse

La villa construite à Croix, dans la banlieue résidentielle de Lille, pour l'industriel du textile Paul Cavrois, au tout début des années 1930, est l'un des chefs-d'oeuvre de l'architecte Mallet-Stevens, et un élément fondamental du patrimoine du XXe siècle en France. C'est à ce titre qu'elle a été classée parmi les monuments historiques, par décret du 12 décembre 1990, avec son parc. Laissé à l'abandon depuis de nombreuses années, cet édifice avait été squatté, et l'intérieur avait été totalement vandalisé, l'essentiel des décors et aménagements d'origine ayant disparu. L'État et les collectivités territoriales ont mené avec la société propriétaire des négociations visant à l'acquisition de la villa par une collectivité publique, dans le but d'assurer sa restauration et sa réutilisation, à des fins culturelles. Le 25 juillet 2001, l'État a, après délégation par la communauté urbaine de Lille de son droit de préemption, acquis la villa Cavrois, pour un montant de 7,5 MF (1,14 MEUR), avec une partie de son parc. Immédiatement, des travaux de consolidation et de mise hors d'eau provisoire ont été menés par l'architecte des bâtiments de France, pour donner à l'architecte en chef des Monuments historiques le temps de réaliser les études et projets nécessaires à l'engagement de l'opération de restauration proprement dite. La remise en état du clos et du couvert de la villa, évaluée à près de 6 MEUR, sera financée par le ministère de la culture et de la communication à partir de 2003. La réutilisation de ce monument, à l'issue de ces travaux, n'a pas encore fait l'objet de décisions définitives. Si la restauration de certains espaces intérieurs, pour la visite du public, est envisageable, elle posera des problèmes complexes de restitution des décors disparus, et de regroupement du mobilier dispersé. Il semble d'ores et déjà évident que cette restitution ne pourra concerner l'ensemble des pièces. Une réutilisation de l'édifice pour accueillir une activité culturelle ayant, de préférence, un lien avec l'architecture contemporaine, devra donc sans doute être envisagée. Il appartient au conseil scientifique institué pour la villa Cavrois, comme à l'État, propriétaire, et aux collectivités territoriales partenaires, de faire aboutir ces réflexions relatives à la réutilisation de l'édifice avant la fin des travaux de restauration du gros oeuvre. Si l'État (ministère de la culture et de la communication), qui aura ainsi assuré la sauvegarde de cet important monument, n'a pas nécessairement vocation à en demeurer propriétaire à l'issue de ces travaux de clos et de couvert, il suivra évidemment avec la plus grande attention la mise en oeuvre des projets relatifs à cet immeuble classé, en partenariat avec les collectivités territoriales.

Données clés

Auteur : [M. Léonce Deprez](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 18749

Rubrique : Patrimoine culturel

Ministère interrogé : culture et communication

Ministère attributaire : culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 26 mai 2003, page 4006

Réponse publiée le : 21 juillet 2003, page 5838